

La soutenance de mémoire - *orientation migration et citoyenneté* - de

Madame Violaine Obin

**« Migrants européens en Suisse dans le cadre de l'A.L.C.P :
quel sentiment d'intégration et quelle définition de l'intégration ? »**

aura lieu le

Vendredi 27 septembre 2013 à 10h00

Faubourg de l'Hôpital 27, MAPS, salle 002

Directrice de mémoire : Prof. Christin Achermann

Experte : Nicole Wichmann

Résumé :

En 2012, un rapport du C.F.R (Commission fédérale contre le racisme) sur l'intégration des migrants en Suisse, a mis en avant le fait que les ressortissants européens du Sud et de l'Est de l'Europe subissent des discriminations sur le marché de l'emploi, tout comme dans leur vie quotidienne. Ce constat est surprenant. Tout d'abord, l'intégration est souvent discutée en référence aux migrants originaires des Etats tiers. Ensuite, l'A.L.C.P (Accord de libre circulation des personnes), en vigueur depuis 2002 entre l'U.E et la Suisse, confère une égalité de traitement aux ressortissants communautaires ; ils bénéficient donc d'une facilité d'installation théorique.

Ce travail s'intéresse à la façon dont des travailleurs européens, venus en Suisse sous le régime de l'A.L.C.P, définissent l'intégration. La conduite d'entretiens a permis de rendre compte de leur sentiment d'intégration et la manière dont ils se sentent perçus. L'objectif de ce travail est de déterminer de quelle manière le concept d'intégration est utilisé par les autorités suisses, comment les migrants perçoivent l'intégration et ainsi, de proposer des pistes de travail sur la manière d'aborder l'intégration. Pour mener à bien cet objectif, une définition complète de l'intégration est proposée, grâce à des données sociologiques, politiques et légales.

Les données théoriques collectées montrent l'intégration comme un concept chapeau, regroupant une composante structurelle, une composante sociale et un processus aller-retour. L'analyse des données empiriques a montré que l'intégration, telle que vécue par les migrants et appliquée par les autorités, contient une forte composante normative et assimilationniste. La notion aller-retour de l'intégration est occultée ; l'intégration est vue comme le seul fait du migrant. De même, des éléments devant servir à l'intégration, comme la langue, sont instrumentalisés pour créer des enclaves entre « nous les Suisses » et « eux les non-Suisses ». Des pistes de réflexion quant à des actions étatiques sont proposées en conclusion. Elles mettent en avant l'importance d'une lutte affichée contre la discrimination et l'importance de la participation à une activité (professionnelle, politique ou autres) dans le développement d'un sentiment réciproque de reconnaissance.